

Arrêté du 21 juin 2005 portant nomination au comité technique paritaire central du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

NOR : *DEVN0540255A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'écologie et du développement durable ;
Vu l'arrêté du 20 octobre 1998 portant création d'un comité technique paritaire central au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
Vu l'arrêté du 31 mars 2005 fixant la répartition de sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au titre des représentants de l'administration, en qualité de :

Membres titulaires

M. Lopez (Emmanuel), président ;
Mme Bonnet (Marie) ;
Mme Toublanc (Véronique).

Membres suppléants

M. Bazin (Patrick) ;
M. Deslandes (Jean-Philippe) ;
M. Muracciole (Michel).

Article 2

Sont nommés au titre des représentants des organisations syndicales, en qualité de :

Membres titulaires
Au titre du SNE-FSU

M. Tillmann (Michel) ;
Mme Dessales (Florence) ;
Mme Verdier (Florence).

Membres suppléants
Au titre du SNE-FSU

Mme Moissenot (Myriam) ;
M. Hirigoyen (Jérôme) ;
Mme Mary (Claire-Lise).

Article 3

L'arrêté du 28 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est abrogé.

Article 4

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 21 juin 2005.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la nature et des
paysages,*

J.-M. Michel